

# Mieux vivre Marvejols

Association loi 1901 # W482005976

**Marvejols le 24 janvier 2025**  
**Nicolas POUGET**  
**Président**

## Communiqué de Presse

Vu l'urgence et pour la protection des contribuables, **nous avons décidé, par le biais de notre avocat, de contester l'arrêté préfectoral concernant la construction de la future STEP (Station d'Épuration)** de Marvejols sise à proximité de l'aire des gens du voyage par le biais de deux recours administratifs :

- un recours gracieux auprès du préfet de la Lozère et
- un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

**Oui, une nouvelle station d'épuration est nécessaire.**

**Oui, il est impératif d'agir rapidement**, bien que ce projet soit en discussion depuis des années.

Nous avons pris cette décision pour protéger les contribuables et leur pouvoir d'achat, en mettant fin à cette gabegie, qui entraînerait inévitablement une nouvelle augmentation des tarifs de l'assainissement collectif. Cet investissement colossal à plus de 10 millions d'euros avec des coûts de fonctionnements estimés à plus de 800.000€ HT par an.

**Les raisons techniques et de bon sens sont nombreuses**, comme nous l'avons détaillé dans notre dossier consacré à ce sujet.(voir site Mieux Vivre Marvejols)

Que dire de l'impact environnemental ? Un bassin d'orage et des pompes de relevage des eaux usées énergivores implantés en entrée Sud de la ville quartier Pont-Pessil, une verrue de béton , avec le risque potentiel de débordements de polluants, est inacceptable.

Nous rappellerons également que selon les conclusions du commissaire enquêteur,

Le site actuel de la station d'épuration pourrait bénéficier d'une procédure de dérogation au titre des dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 31 Juillet 2020;

Le système envisagé de transfert des effluents par pompage apparait complexe et d'un coût particulièrement élevé, alors que la solution gravitaire actuelle est moins générative de coût de fonctionnement et plus adaptée à la configuration naturelle du secteur.

Encore une fois, il est indispensable d'adopter **une vision globale pour résoudre les problèmes d'assainissement de l'ensemble du bassin de la Colagne**, et non de se contenter d'un simple "pansement sur une jambe de bois ».

Nous proposons donc, dans nos conclusions transmises au préfet et à sa hiérarchie, l'organisation **dans les plus brefs délais d'un débat public**, réunissant les différents acteurs, afin que tous soient informés des enjeux et des implications de ce projet.